

# **APPEL A CANDIDATURES MAIRIE DE NICE 2009 « AIDES INDIVIDUELLES JEUNES CHERCHEURS »**

Date limite d'envoi des dossiers : 1<sup>er</sup> septembre 2009  
(par courrier postal, cachet de la poste faisant foi)

## **Notice pour la constitution du dossier de candidature**

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la ville de Nice : <http://www.nice.fr>

### **1. Objectifs de l'appel à projets**

En 2009, dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, la ville de Nice finance sur proposition d'un comité scientifique et après expertise, des projets visant à favoriser le recrutement de jeunes chercheurs dans des laboratoires de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Le présent appel à projets Ville de Nice 2009 « aides individuelles jeunes chercheurs » a pour objectif de soutenir des jeunes scientifiques, au niveau post-doctoral, travaillant dans tous les domaines de la recherche en sciences de la vie et de la santé.

### **2. Caractéristiques générales de l'appel à projets**

#### **Profil requis**

Les candidats devront être :

- soit ressortissant européen titulaire d'un doctorat d'université ou PhD
- soit ressortissant non européen titulaire d'un doctorat d'université ou PhD validé par un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur

#### **Critères d'éligibilité**

- Le laboratoire d'accueil doit appartenir à l'Université de Nice Sophia-Antipolis ;
- La date de prise d'effet du financement devra intervenir au plus tard 1 an après la date d'arrivée dans le laboratoire d'accueil ;
- ET pas plus de 4 ans d'expérience entre la date d'obtention du doctorat et la date de début du financement ;
- Seront considérés comme des points positifs pour le dossier de candidature :
  - Un changement de laboratoire, de site par rapport au travail de doctorat ;
  - Une équipe d'accueil labellisée ATIP (CNRS) ou Avenir (INSERM).

**Durée du financement : 24 mois.**

#### **Modalités de financement :**

- CDD. Prise d'effet : janvier 2010
- Employeur : organisme en charge de la gestion de personnel du laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université). Le salaire brut et les cotisations patronales sont à la charge de la ville de Nice par convention avec l'organisme employeur.
- Montant du salaire brut mensuel : 2500 euros environ (montant exact à calculer en fonction de l'organisme employeur)

### 3. Critères de sélection des projets

La sélection des projets sera fondée sur les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet présenté (importance de la question, originalité, faisabilité technique prenant en compte la période de temps proposée) ;
- Adéquation du laboratoire d'accueil à la réalisation de ce projet de recherche ;
- CV du demandeur, diplômes, publications, crédibilité du plan de carrière ;
- Qualité du laboratoire d'accueil (publications, environnement scientifique...) ;
- Perspectives d'avenir envisagées par le directeur du laboratoire d'accueil (présentation du demandeur à l'INSERM, au CNRS, poste universitaire..).

### 4. Non cumul

Les aides individuelles de la ville de Nice ne sont pas cumulables avec d'autres financements. Les candidats ayant formulé des demandes auprès d'autres organismes pour la même période doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à la ville de Nice. Si le choix ne se porte pas sur la ville de Nice, le bénéficiaire du financement ne peut être reporté. Cette aide individuelle bénéficiera à un autre candidat, classé en liste complémentaire.

### 5. Changement de situation

Si le recrutement dans un organisme intervient pendant la période de versement du financement, il appartient au candidat de le notifier par écrit à la ville de Nice et en général de notifier tout changement de situation administrative.

### 6. Rapport d'activité

Au terme de la période de financement, un rapport d'activité devra être rendu à la ville de Nice. Les publications correspondant au projet devront mentionner la participation financière de la ville de Nice.

### 7. Procédures de sélection

Tous les dossiers seront soumis au comité scientifique, qui pourra désigner des experts extérieurs. La liste des dossiers retenus et la liste complémentaire seront proposées au conseil municipal de la ville de Nice.

### 8. Liste des pièces constituant le dossier

#### ***Concernant le candidat***

- Lettre de motivation du candidat expliquant les raisons du choix du laboratoire d'accueil ;
- Perspectives de carrière envisagées ;
- *Curriculum vitae* complet ;
- Liste des publications (NB. Pour les publications en révision ou sous presse, joindre abstract et réponse de l'éditeur).

#### ***Concernant le projet de recherche***

- Présentation de 6 pages maximum incluant la bibliographie et précisant la faisabilité du projet et les étapes clés semestrielles rattachées au projet ;
- En cas de projet de recherche clinique, joindre l'avis du comité de protection des personnes (CPP) ;

### ***Concernant le laboratoire d'accueil***

- Lettre de recommandation du responsable d'équipe et du directeur du laboratoire d'accueil, précisant les perspectives d'avenir envisagées pour le candidat ;
- Lettre de recommandation du directeur du laboratoire d'origine ;
- Liste des principales publications de l'équipe d'accueil au cours des 5 dernières années ;
- Organigramme succinct du laboratoire d'accueil ;
- Perspectives envisagées pour le candidat par le responsable du laboratoire d'accueil.

### ***Fiches résumé***

- Annexe 1 : résumé scientifique
- Annexe 2 : résumé grand public

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDERATION**

## 9. Calendrier de l'appel à projets

- mai 2009 : Lancement de l'appel à projets
- 1<sup>er</sup> septembre 2009 : Date limite d'envoi des dossiers à la ville de Nice
- 10 septembre – 10 novembre : Expertise de l'ensemble des dossiers avec classement final par le comité
- décembre 2009 : délibération et notification des résultats

## 10. Modalités de soumission

Le dossier de candidature, téléchargé sur le site de la ville de Nice : <http://www.nice.fr/> et établi en 4 exemplaires, doit être adressé par courrier postal, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Mairie de Nice  
Direction adjointe de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Immeuble « Le Royal Luxembourg »  
7/9 Promenade des Anglais  
06000 Nice

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le 04.97.13.46.22 ou le 04.97.13.46.18.